

Baromètre de l'entrepreneuriat en Île-de-France

Octobre 2016



Quel dynamisme et quelle résilience des entreprises en Île-de-France ?

L'OCED et le CROCIS, deux observatoires de la CCI Paris Île-de-France, ont réuni leur expertise pour réaliser conjointement avec Ellisphere, une étude sur la dynamique entrepreneuriale en Île-de-France, de la création à la disparition de l'entreprise. C'est une première.

Il s'est agi d'analyser des moments particuliers de la vie des entreprises, au cours desquels celles-ci sont soumises à de fortes turbulences : la création, la survenue de difficultés nécessitant l'ouverture d'une procédure collective et la survie de l'entreprise après celle-ci.

Le premier temps consacré, à la création, s'est attaché à en retracer les grandes évolutions, à décrire quelques caractéristiques importantes des entreprises nouvelles et à déterminer le profil des porteurs de projets et leur environnement (1^{ère} partie). Pour le deuxième temps, il est apparu nécessaire de suivre les entreprises qui sont confrontées à des difficultés mettant en jeu leur capacité à perdurer. Là encore, au-delà des évolutions, le profil des entreprises a été dressé notamment au regard de la procédure collective retenue (2^{ème} partie). Enfin, le troisième temps porte sur la capacité des entreprises à franchir le cap des difficultés, autrement dit sur leur taux de survie. Si celui-ci varie en fonction des caractéristiques des entités, le choix de solliciter l'ouverture d'une procédure en amont des difficultés, comme en sauvegarde, ou plus tardivement, comme en redressement judiciaire, n'est pas indifférent (3^{ème} partie).



ellisphere

deux observatoires de la

 CCI PARIS ILE-DE-FRANCE

**143 620 entreprises
ont vu le jour
en Île-de-France
en 2015**



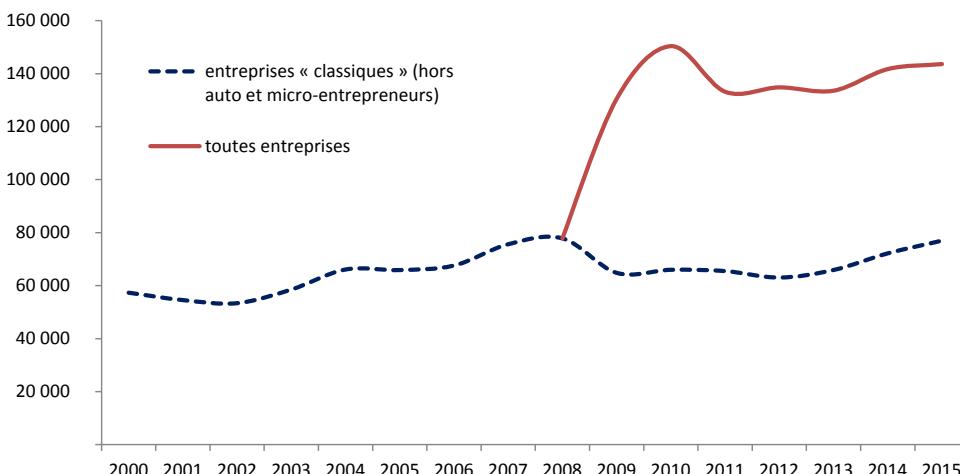
● ● ● ● LA CRÉATION D'ENTREPRISES

1. L'évolution des créations sur longue période

La mise en place au 1er janvier 2009 du régime de l'auto-entrepreneur a profondément bouleversé le paysage de la création d'entreprises en Île-de-France comme en France. En effet, la simplicité des démarches à effectuer pour créer une entreprise sous ce régime, l'absence de charges à payer lorsqu'aucun chiffre d'affaires n'est réalisé et le fait qu'il soit ouvert à tous (salariés, fonctionnaires,...) expliquent son succès immédiat.

De 2009 à 2014, les auto-entrepreneurs ont représenté la majorité des créations franciliennes : entre 51 % et 56 %.

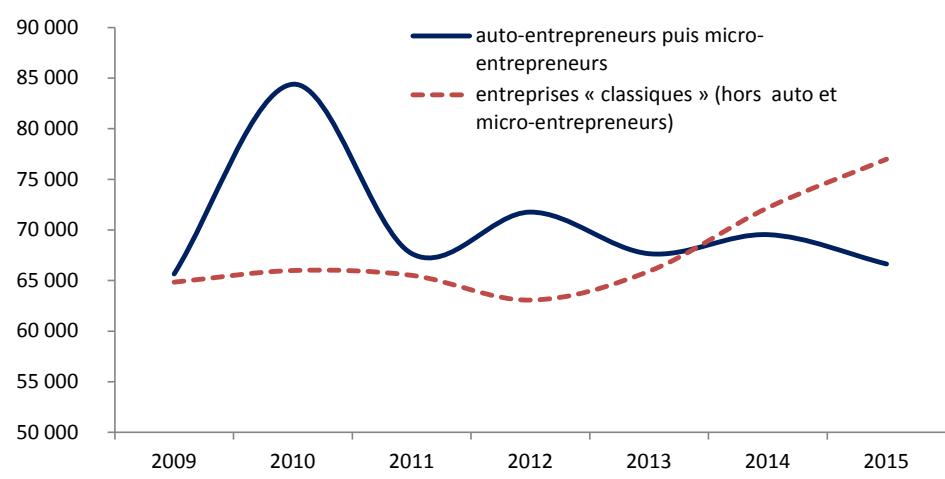
En décembre 2014, le régime de l'auto-entrepreneur est remplacé par celui de micro-entrepreneur, plus contraignant. L'effet de cette mutation est immédiat, le régime enregistrant une baisse des créations en 2015. C'est ainsi que 143 620 entreprises ont vu le jour en Île-de-France, dont 46 % sous le régime du micro-entrepreneur. Les créations d'entreprises « classiques » sont dès lors devenues majoritaires, une première depuis 2009. Cette tendance se confirme au 1er trimestre 2016 : désormais 54,5 % des créations sont des entreprises « classiques », niveau jamais atteint auparavant.



Source : Insee, répertoire des entreprises et des établissements.

Évolution du nombre d'entreprises créées en Île-de-France depuis 2000

Évolution du nombre d'entreprises créées en Île-de-France depuis 2009



Source : Insee, répertoire des entreprises et des établissements.

2. Les caractéristiques des entreprises nouvelles

Des disparités selon les secteurs d'activité

Près des trois quarts des créations sont des entreprises de services (74 %), viennent ensuite le commerce (15 %), la construction (9 %) et enfin l'industrie (3 %).

La part prise par les micro-entreprises varie fortement selon les secteurs d'activités : 29 % pour le commerce, 34 % pour la construction, 47 % pour l'industrie, 51 % pour les services. Comme on peut le constater, le régime des micro-entrepreneurs rencontre un succès plus important dans les activités n'ayant pas pour objectif d'employer des salariés (prestations de services) que pour celles dans lesquelles l'embauche de salariés peut s'avérer indispensable en cas de croissance du chiffre d'affaires (commerces).

Le statut juridique des entreprises nouvelles

Deux statuts juridiques sont généralement privilégiés par les créateurs : l'entreprise individuelle (85 900, soit 60 % des créations) et les sociétés commerciales (56 530 créations), ceux-ci regroupant 99 % des entreprises créées.

Les micro-entreprises (66 630, soit 78 % des créations) contribuent fortement au succès des entreprises individuelles. Par

ailleurs, trois catégories d'entreprises individuelles totalisent 96 % des créations sous ce statut : les professions libérales (44 570, soit 52 %), les commerçants (20 760, soit 24 %) et les artisans (17 030, soit 20 %).

Parmi les sociétés commerciales, deux formes sociales regroupent 99 % des créations : la SAS (31 350, soit 56 %) et la SARL (24 490, soit 43 %).

Depuis 2000, le nombre de sociétés progresse de manière continue et régulière (en moyenne, + 3,6 % par an), alors que les entreprises individuelles ont été fortement impactées par les évolutions juridiques. Elles ont connu une expansion en 2009 enregistrant une multiplication par 3 du nombre des créations qui passent de 27 950 à 83 160 en un an. Durant l'année 2015, un effet de vase communicant s'est opéré au sein des entreprises individuelles, en lien avec le passage du régime de l'auto-entrepreneur à celui de micro-entrepreneur qui a, comme on l'a vu, entraîné une baisse de 5 560 créations sous ce régime au profit de celles d'entreprises individuelles « classiques », c'est-à-dire hors auto ou micro-entrepreneur (augmentation de 4 120 créations).

LES CRÉATEURS (hors auto/micro entrepreneurs)

- 50 % des créateurs ont 40 ans ou plus ;
- Avant la création, 58 % des créateurs étaient salariés, indépendants ou déjà chefs d'entreprise (hors auto/micro entrepreneurs) ;
- 31 % des créateurs ont un diplôme inférieur au baccalauréat et 55 % sont diplômés de l'enseignement supérieur.

LEURS OBJECTIFS ET MOTIVATIONS

- 56 % des créateurs ont pour objectif principal d'assurer leur propre emploi ;
- 56 % des créateurs souhaitent être indépendants ;
- 44 % des créateurs souhaitent entreprendre et affronter de nouveaux défis ;
- 27 % des créateurs souhaitent augmenter leurs revenus.

LEURS ENTREPRISES

- 21 % des entreprises créées en Île-de-France le sont avec au moins 40 000 euros ;
- 6 créations d'entreprise sur 7 se font sans embauche de salariés.

LES DIFFICULTÉS À LA CRÉATION : 79 % des créateurs franciliens déclarent avoir rencontré des difficultés à la création

- 4 créateurs sur 10 déclarent éprouver le besoin d'être accompagnés pour le choix du statut juridique de leur entreprise ;
- 16 % des créateurs ont eu des difficultés à embaucher du personnel qualifié ;
- 23 % des créateurs ont eu des difficultés à établir des contacts avec la clientèle ;
- 20 % des créateurs ont eu des difficultés à obtenir un financement.

LES SOUTIENS À LA CRÉATION : 70 % des créateurs ont bénéficié d'appui en termes de conseil, d'information, de soutien logistique ou financier pour créer leur entreprise

- 32 % des créateurs ont bénéficié de l'aide de leur entourage personnel ;
- 20 % des créateurs ont bénéficié de l'aide de leur conjoint ;
- 73 % des créateurs n'ont reçu aucune formation pour réaliser leur projet ;
- 1 créateur sur 5 a recours à une structure accompagnant les créateurs d'entreprises telle que les chambres de commerce et d'industrie ou les chambres des métiers.

Pour en savoir plus : [Avec le régime de l'auto-entrepreneur, les profils des créateurs d'entreprises franciliens ont été modifiés](#), étude réalisée par le Crocis et l'Insee Ile-de-France ; Sabrina Abdelmalek, Céline Calvier (Insee Ile-de-France), Yves Burdin (Crocis)

Près de 12 000 défaillances annuelles en Île-de-France



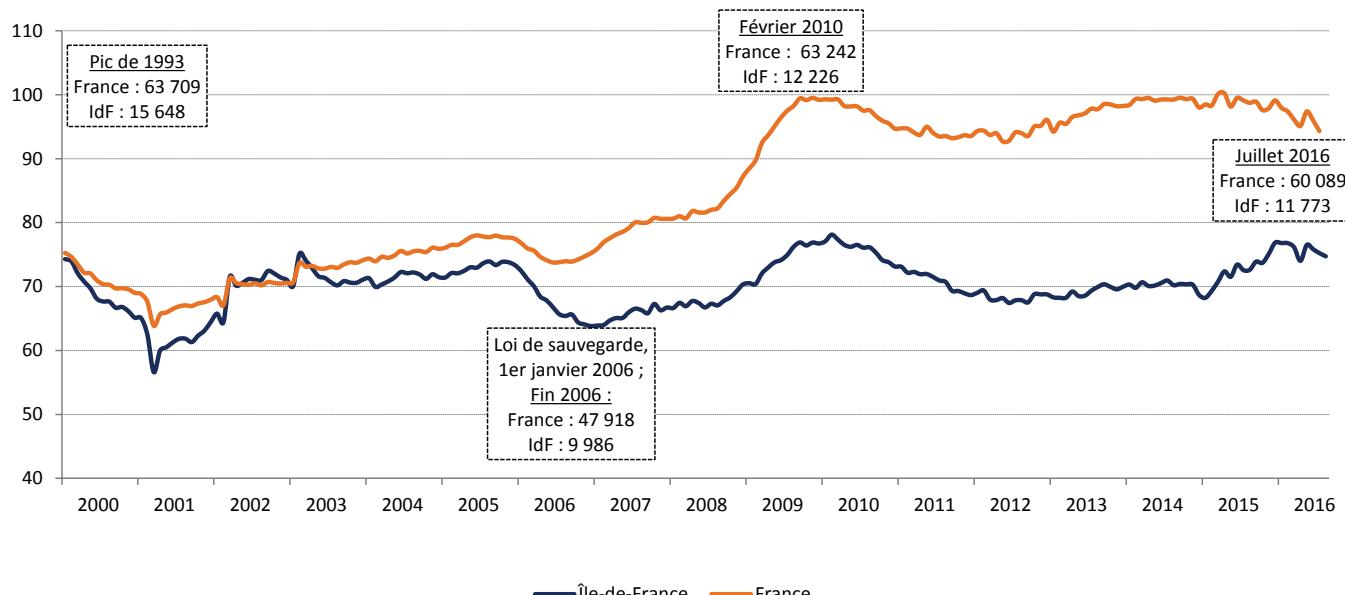
● ● ● ● LES ENTREPRISES EN PROCÉDURE COLLECTIVE

1. L'évolution des procédures sur longue période

Avec la poussée continue enregistrée de fin 2008 à février 2010, les ouvertures de procédures collectives ratrappent leur niveau de 1993 sur l'ensemble de la France. En Île-de-France, bien que l'on ait observé un accroissement du nombre des ouvertures, celui-ci est resté inférieur au pic historique de 1993 (- 22 % en février 2010). Depuis 2015, on assiste à un reflux au plan national (- 5 %, en glissement annuel au 1er août 2016) et, à contre-courant de la situation nationale, une aug-

mentation dans la région capitale (+ 3 %, en glissement annuel au 1er août 2016). Fait significatif, malgré cet accroissement, les défaillances restent inférieures à celles de 1993 (-26%) en Île-de-France. Néanmoins, dans la région francilienne, les ouvertures de procédures collectives diminuent depuis le début de l'année (- 5 % sur les 8 premiers mois de 2016 par rapport à la même période de 2015), laissant présager un renversement de tendance.

Évolution des ouvertures de procédures collectives en France et en Île-de-France depuis janvier 2000 (sur 12 mois glissants, base 100 - décembre 1993)



Source : OCED, Bulletin de santé des entreprises en France et en Île-de-France, situation au 1er septembre 2016.

2. Le profil des entreprises

Les entreprises en redressement ou liquidation judiciaire

Pour ces procédures, le profil des entreprises franciliennes se différencie peu de celui de leurs homologues installés sur le reste du territoire national.

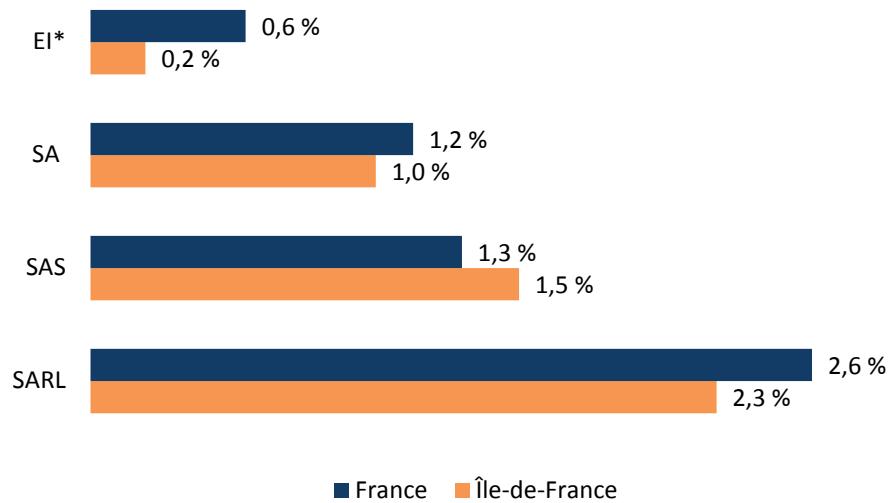
Au regard du secteur d'activité, trois sont prépondérants et représentent près de 60 % des procédures : le bâtiment, les services aux entreprises et les services aux particuliers. Ce sont des entreprises de très petite taille, leur chiffre d'affaires médian étant inférieur à 300 000 euros. En termes de forme juridique, les taux de défaillance sont les plus élevés pour les formes sociales, et plus particulièrement pour les SARL.

Les entreprises en sauvegarde

À l'inverse de la situation précédente, le profil des entreprises franciliennes en sauvegarde s'écarte, d'une part, de celui des entreprises installées sur le reste du territoire national et, d'autre part, de celui des entreprises en redressement ou liquidation judiciaire, notamment en termes de taille.

Leur activité est plus importante ce qui se traduit dans le chiffre d'affaires moyen, ce dernier étant 3,7 fois plus élevé pour les entreprises franciliennes (27 millions d'euros) que pour les entreprises installées sur le reste du territoire national (7,3 millions d'euros). Cette différence est liée au poids des sièges sociaux et à celui des ETI dans la région. Elles sont également plus grandes que celles pour lesquelles un redressement ou une liquidation judiciaire est ouvert : 3,9 fois pour les entreprises franciliennes et 3,3 fois pour les entreprises installées en province.

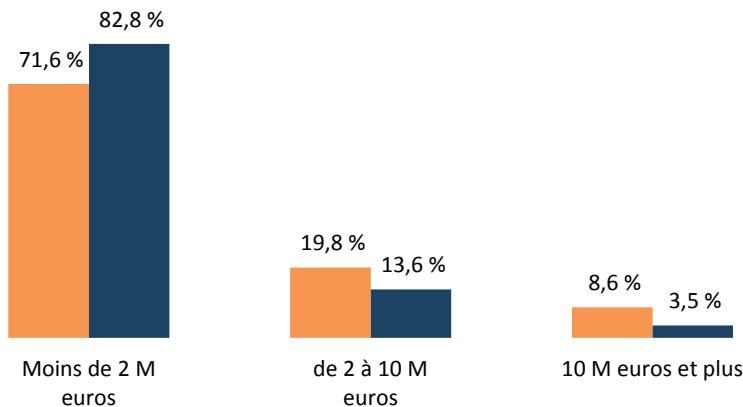
Taux de défaillance selon la personnalité juridique des entreprises



* EI : Entreprise individuelle.

Sources : OCED, Ellisphere.

Ouverture de sauvegardes selon le chiffre d'affaires



■ Île-de-France (chiffre d'affaires médian : 3 900 k€) ■ France (Chiffre d'affaires médian : 2 100 k€)

Sources : OCED, Ellisphere.

Les entreprises en sauvegarde résistent mieux que celles en redressement judiciaire



● ● ● ● LE DEVENIR DES ENTREPRISES APRÈS L'OUVERTURE D'UNE PROCÉDURE COLLECTIVE

1. Une survie limitée pour les redressements judiciaires

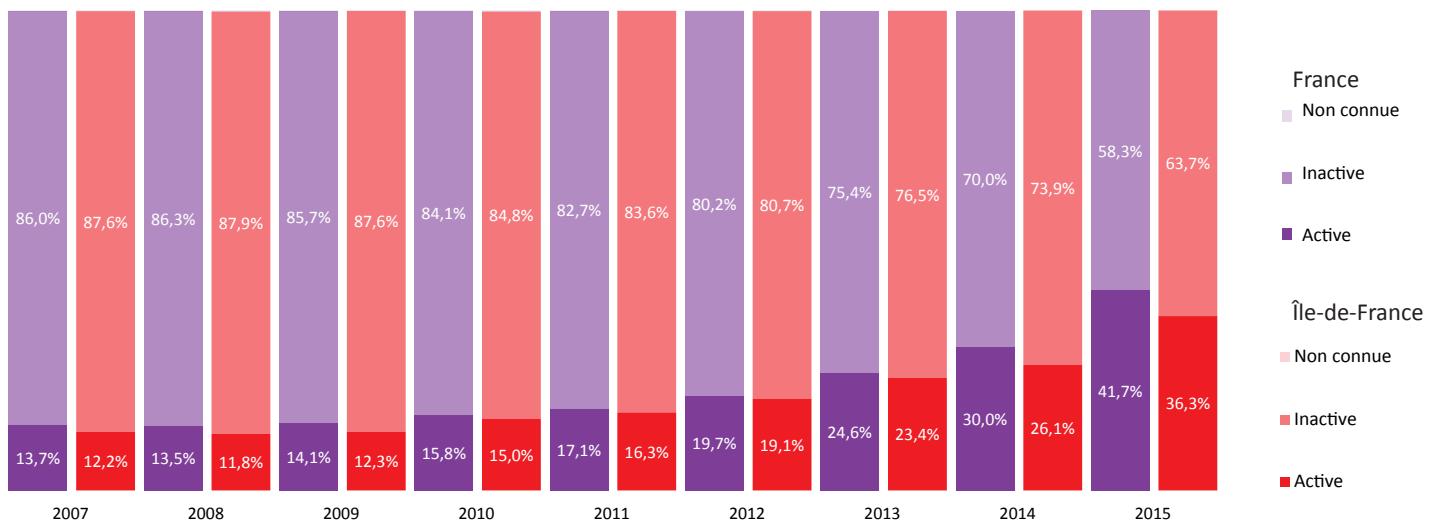
Sur la période 2007-2015, 70 % des ouvertures de procédures en France métropolitaine correspondent à des liquidations judiciaires directes marquant la disparition de l'entreprise suite à un « dépôt de bilan ». Autrement dit, 30 % seulement des entreprises défaillantes bénéficient d'un redressement judiciaire leur permettant d'espérer une continuation d'activité.

Sur les 164 330 entreprises en redressement judiciaire recensées sur la période d'analyse, seules 21 % sont toujours actives en mai 2016. Au cours de la période d'observation qui fait suite à l'ouverture de la procédure, 75 % font l'objet d'une liquidation judiciaire ou d'une cessation d'activité. Parmi celles-ci, 59 % dis-

paraissent moins de douze mois après leur redressement, 80 % dans les trois ans et 90 % dans les cinq ans. *In fine*, sur la population des entreprises en redressement en 2007, 7,5 % sont encore actives en 2016, soit 9 ans plus tard.

Pour l'Île-de-France, première région française, qui représente entre 12 et 13 % des redressements judiciaires, le constat est similaire avec près de 81 % des entreprises inactives. Quant à la durée de survie, 63 % des entreprises en redressement judiciaire ont survécu moins d'un an, 82 % moins de trois ans et 91 % moins de cinq ans.

Situation à mai 2016 des entreprises en redressement judiciaire



Source : Ellisphere.

2. La procédure de sauvegarde, une prime à la prévention

Introduite en 2005 et classée dans les procédures collectives, la sauvegarde est une mesure préventive permettant la protection de l'entreprise, celle-ci ne pouvant intervenir qu'en l'absence de cessation des paiements, contrairement au redressement judiciaire. Touchant trois fois plus d'entreprises qu'en 2007, cette procédure monte en puissance, mais force est de constater que son utilisation demeure encore confidentielle, avec moins de 1 600 ouvertures en 2015 à comparer aux 18 000 redressements judiciaires. Et pourtant... Marqueur de l'utilité manifeste de cette procédure, le taux de survie des entreprises ayant recours à la sauvegarde est largement supérieur à celui des entreprises en redressement judiciaire. Ainsi, sur la période 2007-2015, 48 % des entreprises en sauvegarde sont toujours actives en mai 2016, soit près de une sur deux, contre une sur cinq pour celles en redressement judiciaire. L'écart entre les taux s'avère même supérieur en Île-de-France où près de 49 % des entreprises en sauvegarde ont survécu, contre seulement 19 % pour celles en redressement judiciaire.

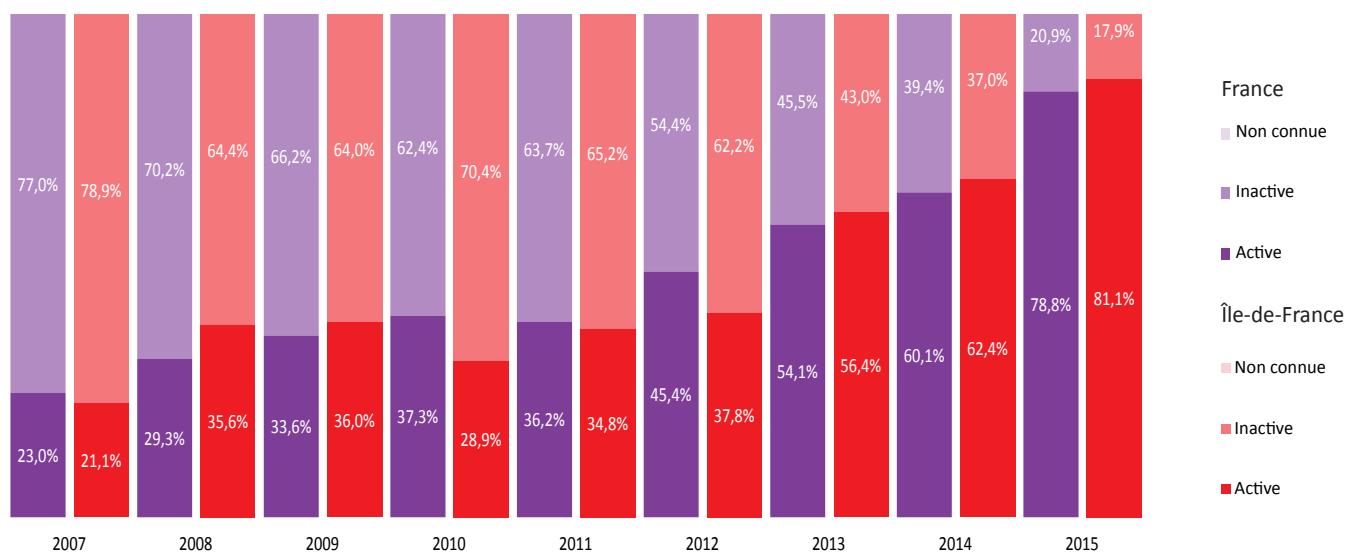
3. Les petites entreprises plus résistantes au redressement judiciaire

Structurellement, les entreprises qui survivent à un redressement judiciaire font preuve d'une « adaptation » que l'on pourrait qualifier de « darwinienne » : « plus je suis petite, mieux je survis ».

Ainsi, en Île-de-France comme au plan national, les entreprises qui emploient entre 3 et 9 salariés, présentent les taux de survie les plus élevés suite à un redressement judiciaire (1 entreprise active sur 4 en mai 2016). À l'inverse, pour les plus grandes entreprises, seule 1 sur 8 de plus de 2 000 salariés survit, et aucune de plus de 5 000 salariés.

Fait significatif, les entreprises en sauvegarde, généralement de taille plus importante que celles en redressement judiciaire, présentent des taux de survie proche de 50 %, quelle que soit la taille de l'entité considérée.

Situation à mai 2016 des entreprises en sauvegarde



Source : EllispHERE.

- **L'Observatoire consulaire des entreprises en difficultés (OCED)**, créé en 1994, dont les neuf Tribunaux de commerce franciliens sont partenaires, couvre l'ensemble du territoire de la Chambre de commerce et d'industrie de Paris Ile-de-France. Il a pour mission d'observer la réalité des défaillances, de livrer, par l'intermédiaire de ses publications, l'information collectée ainsi que sa mise en perspective et de contribuer au développement des méthodes de prévention et de traitement des difficultés des entreprises.
- Claudine ALEXANDRE-CASELLI, responsable de l'OCED - calexandre-caselli@cci-paris-idf.fr
- www.oced.cci-paris-idf.fr
-
- **Le CROCIS, centre régional d'observation économique de la Chambre de commerce et d'industrie de Paris Ile-de-France**, rassemble et traite les principales données structurelles et conjoncturelles permettant d'identifier et d'analyser les évolutions économiques de l'Île-de-France.
- Retrouvez toutes les publications du CROCIS sur www.crocis.cci-paris-idf.fr
- Suivez nous sur Twitter @CROCIS_CCI_IDF
- Yves BURFIN, chargé d'études - yburfin@cci-paris-idf.fr
-
- Héritière de 120 années d'innovations, **Ellisphere** est la référence de l'information décisionnelle en France et à l'international via le réseau BIGnet. Ainsi, Ellisphere accompagne et sécurise les prises de décisions des acteurs économiques - entreprises et financeurs - en leur délivrant de l'information économique et financière sur leurs partenaires commerciaux. Ces solutions d'information permettent aux acteurs économiques de faire face à leurs multiples enjeux, qu'il s'agisse de conquérir de nouveaux clients, de maîtriser leurs risques ou encore de se conformer à la réglementation. L'expertise des 350 collaborateurs d'Ellisphere contribue à développer des solutions innovantes, notamment en scoring, analyse financière ou notation privée.
- Ellisphere est une entreprise de Natixis. www.ellisphere.com.
- Franck PAQUOTTE, chargé d'études économiques et de partenariats - franck_paquotte@ellisphere.com
-

POUR EN SAVOIR PLUS :

- La lettre 2016 de la création d'entreprises en Île-de-France, étude réalisée par le Crocis et l'Insee Ile-de-France
- Le bulletin de santé des entreprises en France et en Île-de-France, au 1er septembre 2016
- Trois entreprises franciliennes sur quatre sont toujours en activité trois ans après leur création
- Les Cahiers de l'OCED : Les procédures collectives ouvertes en Île-de-France au 4ème trimestre 2014
- L'observatoire des entreprises d'Ellisphere : créations et disparitions des entreprises françaises

Directeur de la publication : Etienne GUYOT

Directeur de la rédaction : France MOROT-VIDELAINE

Maquette et mise en page : Nathalie PAGNOUX

Reproduction autorisée à la condition expresse de mentionner la source

Crédit photo : X. Renauld/CCI Paris Ile-de-France



ellisphere